

RACCORD ISOLANT DIELECTRIQUE

1. Description

Le cuivre et ses alliages sont cathodiques, et en présence d'autres métaux des phénomènes de pile apparaissent et sont à l'origine de corrosion
Le raccord isolant diélectrique évite ces inconvénients.

2. Caractéristiques

-Corps	CW617N*
-Pression nominal	10 bars
-Température maximal	110°C
-Isolement électrique atmosphérique	Jusque 600 Volts
-Certification	ACS



Référence	Entrée	Sortie	Poids(gr)
119011	M1/2"	F1/2"	160
119010	M3/4"	F3/4"	227
114240	F1/2"	F1/2"	209
114246	F1/2"	M3/4"	254
114241	F3/4"	F3/4"	294
114242	F1"	F1"	441
114243	F1"1/4	F1"1/4	635
114244	F1"1/2	F1"1/2	1250
114245	F2"	F2"	2200

Référence	Ø à souder	Sortie	Poids(gr)
114230	14	F1/2"	145
114231	16	F1/2"	145
114232	16	F3/4"	184
114238	16	M1/2"	196
114233	18	F3/4"	183
114234	22	F3/4"	185
114239	22	M3/4"	250
114235	28	F1"	320
114236	32	F1"1/4	372
114237	35	F1"1/2	612

3. Recommandations

Bien vérifier l'adéquation entre le matériel et les conditions de service, en particulier le DN pour éviter les pertes de charges excessives qui peuvent affecter le débit et les conditions de service (fluide, pression, T°C...)

Pour l'étanchéité de l'assemblage, il est indispensable d'utiliser des produits compatibles avec les exigences de l'A.C.S.

Utiliser les 6 pans et plats de serrage (les clés à griffes sont à proscrire)

Serrer les écrous sans excès en respectant les valeurs d'usage



4. Garantie

1. Outre la garantie légale, nos produits seront garantis contre tous défauts de matière et tous vices de fabrication pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat attestée par le cachet du revendeur ou la facture.
2. Le recours à la garantie est subordonné au respect de nos prescriptions et directives en matière d'emploi, de montage, d'installation, de mise en œuvre, de révision et d'entretien des produits.
3. La garantie couvre exclusivement la réparation ou l'échange gratuits des pièces reconnues défectueuses ou, en cas d'impossibilité, d'une pièce répondant au même usage, à l'exclusion expresse de tous frais accessoires tels que frais de main d'œuvre, frais de dépose et repose, frais d'emballage, frais de déplacement et de transport ou dommages et intérêts, notamment pour privation de jouissance. Le cas échéant, les produits défectueux ou autres doivent nous être retournés uniquement après notre accord en franco de port, assemblés et ne présentant aucune trace de violation. Les envois en port dû ne seront pas acceptés. L'acheteur s'engage à retourner à ses frais dans un délai de 2 mois maximum les pièces reconnues défectueuses qui auront été remplacées par des pièces neuves. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces durant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger celle-ci.
4. Dans le cas d'une incorporation de nos produits dans des ensembles qui ne sont pas de notre fabrication, la garantie telle que définie ci-dessus ne s'applique qu'à nos pièces reconnues défectueuses, la responsabilité de notre Société ne pouvant en aucun cas être recherchée à l'occasion d'un défaut de conception, de fabrication ou de montage de l'installation d'ensemble ou d'une défectuosité de pièces qui ne seraient pas de notre fabrication.
5. La garantie ne couvre pas, et notre entière responsabilité est exclue, les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle des pièces ni les avaries et dommages qui pourraient être la conséquence d'une mauvaise utilisation, d'une modification, d'une installation non conforme aux règles de l'art, DTU et aux spécifications techniques définies, d'un entretien défectueux, d'une utilisation anormale ou d'un accident matériel ou corporel, ou d'un stockage défectueux. De même, cette garantie ne couvre ni l'absence ou la déficience d'entretien, ni les dommages dus à l'action des eaux agressives calcaires ou des corps étrangers (gravier, sable, limaille, particules de tartre, etc...). Par ailleurs, la garantie ne couvre ni les dommages causés aux personnes et aux biens, autres que les marchandises incriminées, ni le manque à gagner résultant de l'arrêt de l'exploitation.
6. Tout produit faisant l'objet d'un démontage, ou tout équipement qui aura fait l'objet de transformations ou de modifications mêmes légères ne pourront bénéficier des clauses de la garantie.
7. La garantie s'applique après examen et respect des règles pour service après-vente. Ce document est transmis à tous les clients. Dans le cas où les conclusions de l'expertise d'un retour produit démontre une utilisation non-conforme aux prescriptions d'entretien et d'usage définis dans le présent document, **des frais d'expertises peuvent être réclamés à l'acheteur.**
8. Si le remplacement ne peut être effectué par un produit identique suivant l'arrêt ou le changement de fabrication, un produit de substitution répondant au même usage sera proposé. L'application de la garantie ne pourra pas en prolonger la durée. La garantie légale des vices cachés s'applique en tout état de cause.